



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT et DÉPLACEMENTS (PLUi-HD)

Par arrêté « PLANIFICATION MB-GL/2024/04 en date du 24 avril 2024, le Président d'Evreux Portes de Normandie (EPN) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à l'élaboration de l'AVAP et au périmètre délimité des abords Evreux/Gravigny.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 juin 2024 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à EPN-Hôtel d'Agglomération – 9, rue Voltaire, 27004 Evreux Cedex. Par décision n° E23000085/76 en date 21 mars 2024, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. BARBANT (gestionnaire d'une pharmacie), commissaire enquêteur et Monsieur Christian BAÏSSE responsable sûreté industrielle, en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier, en version papier, ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête aux lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- à l'Hôtel d'Agglomération EPN - rue Voltaire à Evreux (siège de l'enquête) ;
- dans les mairies des communes de : Evreux, Gravigny, Mesnil sur l'Estrée et Saint André de l'Eure.

Les pièces du dossier en version numérique sont consultables :

- sur le site : <https://www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>

- via un site dédié (registre électronique) : <https://www.registre-numerique.fr/modification-3-plui-avap-evreux>

- et également depuis un poste informatique mis à disposition à EPN.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet, ou les adresser, par écrit, à : M. le Commissaire enquêteur - Hôtel d'Agglomération, Service Planification, Enquête publique - PLUi-HD/AVAP – 9, rue Voltaire CS 40423 – 27004 Evreux.

Les observations pourront également être adressées via le registre électronique du site dédié, à l'adresse :

Adresse mail : modification-3-plui-avap-evreux@mail.registre-numerique.fr

Toutes les dépositions reçues par voie électronique seront consultables sur ce registre.

Le commissaire enquêteur se trouvera à la disposition du public pour assurer des permanences aux dates et heures suivantes :

Lieux d'enquête	Dates et horaires des permanences
MAIRIE DE MESNIL SUR L'ESTREE	Le mercredi 5 juin 2024 de 9h00 à 12h00 Salle du conseil
MAIRIE DE GRAVIGNY	Le mardi 11 juin 2024 de 14h30 à 17h30 Mairie
MAIRIE D' EVREUX	Le mardi 18 juin 2024 de 14h00 à 17h00 Salle Jacqueline Duval
MAIRIE DE SAINT ANDRE DE L'EURE	Le lundi 24 juin 2024 14h00 à 17h00 Salle du conseil
EVREUX / HOTEL D'AGGLOMÉRATION- siège EPN	Le mercredi 3 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 Salle Bruno Groizeleau

Le rapport final et les conclusions seront adressées au Président du Tribunal Administratif et au Président d'EPN, tenus à disposition du public au siège de l'enquête, dans les 74 mairies du territoire et consultables sur le site internet d'EPN pendant une durée d'un an.

Cet avis, qui sera affiché au siège d'EPN et dans l'ensemble des 74 communes, fera l'objet d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le Département de l'Eure quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Il apparaîtra également sur les sites Internet :

<https://www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>

et <https://www.registre-numerique.fr/modification-3-plui-avap-evreux/documents>

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Au terme de l'enquête, le Conseil communautaire d'EPN sera compétent pour approuver le projet de modification du PLUi-HD.